



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST

21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Neuchâtel, janvier 2016

Disparités régionales dans l'accès de la population aux services

Les services de proximité, tels que les écoles obligatoires, les magasins d'alimentation, les bureaux de poste, les cafés et les restaurants, sont largement répartis sur le territoire. Plus de 95% de la population suisse disposent par exemple d'au moins un magasin d'alimentation dans leur commune de domicile. Ces services du quotidien, rapportés à la population, sont plus nombreux dans les espaces situés hors de l'influence des centres urbains que sur le reste du territoire, mais les distances d'accès y sont plus longues. Si dans les centres urbains, le magasin le plus proche se trouve en moyenne à moins de 500 mètres, il en va autrement hors de la zone d'influence de ces centres, les personnes qui y sont domiciliées devant parcourir plus du double de cette distance. Les disparités sont plus ou moins grandes selon les services: pour environ neuf dixièmes de la population, la distance d'accès aux écoles obligatoires n'excède pas deux kilomètres, quel que soit leur lieu de domicile. Dans les espaces hors influence des centres urbains, les trajets pour se rendre à une école du degré secondaire II sont par contre supérieurs à huit kilomètres pour près de la moitié des habitants et ils dépassent seize kilomètres pour un dixième d'entre eux. Dans les centres urbains, de telles distances restent l'exception.

L'équipement en services courants, facteur de qualité de vie et d'attractivité d'un site

Une offre suffisante en biens et services d'usage quotidien joue un rôle essentiel en termes de qualité de vie. La plupart des personnes souhaitent pouvoir faire leurs achats sans y consacrer beaucoup de temps ni devoir parcourir de grandes distances. L'amélioration de l'offre de transports réduit certes les distances et la vente en ligne va jusqu'à les abolir. Cependant, certaines conditions économiques ou sociales peuvent accroître l'éloignement entre le lieu de domicile et celui où sont implantés les commerces et autres services. L'accessibilité des principaux services varie donc selon la région. Or, la proximité des commerces et services courants est particulièrement importante pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser un moyen de transport individuel, ou seulement difficilement, qui n'en n'ont pas les moyens ou qui n'ont pas l'habitude des nouveaux moyens de communication. C'est le cas notamment des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Une bonne accessibilité contribue en outre largement à l'attractivité d'un lieu et, partant, aux chances de développement de la région tout entière. Si cette accessibilité se détériore dans certains espaces, autrement dit si les disparités régionales en matière de services de base augmentent, la cohésion nationale pourrait en pâtir.

Deux méthodes permettent de mesurer ce phénomène: la répartition territoriale de l'offre en services montre quelles parts de la population peuvent avoir recours à ces services sur le territoire de leur commune; l'accessibilité, quant à elle, indique la distance à parcourir par la route pour se rendre de son domicile au service le plus proche. Les analyses portent sur une trentaine de services importants dans la vie courante (voir encadré sur la méthode).

Répartition territoriale de l'offre en services

Un magasin d'alimentation dans quatre cinquièmes des communes

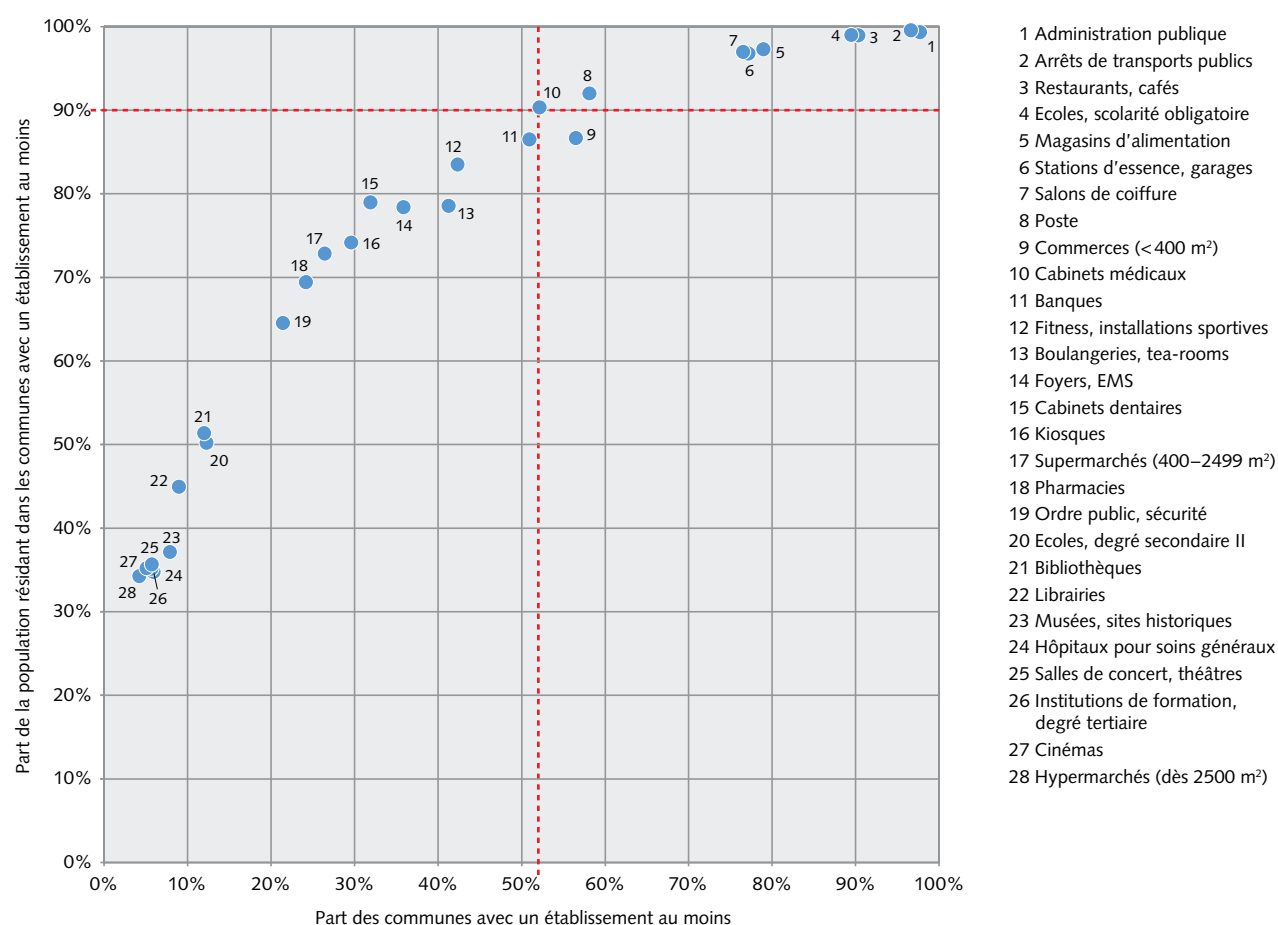
Disposer d'une alimentation suffisante est un des besoins fondamentaux de l'être humain. L'accès aux magasins d'alimentation revêt dès lors une importance particulière. En 2011, 79% des communes comptaient au moins un magasin d'alimentation (G 1). Elles totalisaient 97% de la population. Cela signifie que les communes sans magasin d'alimentation sont relativement peu peuplées. Les cafés et restaurants sont plus répandus que les magasins d'alimentation, tout comme les écoles obligatoires, dont la présence

joue un rôle particulièrement important pour attirer ou garder de jeunes familles. Bien que leurs clients s'y rendent vraisemblablement moins souvent, les salons de coiffure ainsi que les garages et stations d'essence sont tout aussi répandus que les magasins d'alimentation. L'offre culturelle – bibliothèques, cinémas, musées ou théâtres – se concentre en revanche la plupart du temps dans les centres régionaux de grands bassins de population. Il en va de même des écoles du degré secondaire II, que l'on trouve dans 12% des communes. Cela signifie que la moitié environ des élèves du secondaire II sont censés se rendre dans une commune voisine.

Dans les centres urbains (encadré 1), la proportion de communes dotées d'au moins un établissement de restauration ou d'une école obligatoire n'est que légèrement supérieure à celle enregistrée dans les espaces hors influence de ces centres (G 2). Pour ce qui est des magasins d'alimentation et des banques, la différence est en revanche d'un peu plus d'un tiers. Deux fois plus de communes des centres urbains que de communes des espaces hors influence de ces centres disposent d'au moins un cabinet médical, six fois plus d'une école du degré secondaire II.

Equipement des communes en services, en 2011

G 1



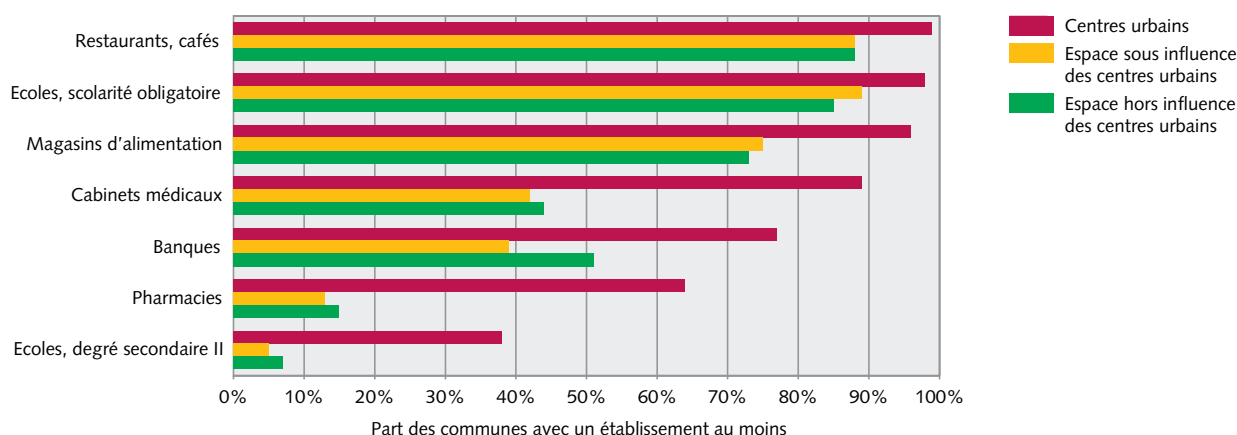
Aide à la lecture: 52% des communes de Suisse ont au moins un cabinet médical sur leur territoire et ces communes rassemblent 90% de la population résidante.

Source: OFS – Services à la population

© OFS, Neuchâtel 2016

Equipement des communes en services selon le type d'espace, en 2011

G 2



Source: OFS – Services à la population

© OFS, Neuchâtel 2016

Encadré 1: typologie de l'Espace à caractère urbain

L'analyse s'appuie sur la typologie de l'OFS «Espace à caractère urbain 2012», qui différencie les catégories d'espace suivantes:

- centres urbains (communes ayant une forte densité de population et d'emplois);
- espaces sous influence des centres urbains (communes ayant des flux élevés de pendulaires vers les centres urbains);
- espaces hors influence des centres urbains (communes ayant peu de flux de pendulaires vers les centres urbains).

Encadré 2: limites des analyses à l'échelon communal

De telles analyses fondées sur le périmètre des communes peuvent être considérées comme une première évaluation des disparités régionales. Il y a en effet plusieurs difficultés de nature méthodologique:

- La présence ou non d'une offre de services dans une commune dépend notamment de sa superficie. Dans un certain nombre de communes qui ont fusionné récemment, par exemple les trois communes du canton de Glaris, la commune d'Anniviers ou celle de Val-de-Travers, la probabilité qu'un service donné soit assuré est ainsi beaucoup plus grande que dans une petite commune.
- L'absence d'une offre de services dans une commune ne signifie pas non plus que cette offre soit difficilement accessible. Il n'est pas exclu qu'elle se trouve à proximité des limites de la commune.
- Enfin, certains services sont soumis à des directives qui peuvent différer d'un canton à l'autre. Les médecins étant par exemple autorisés dans certains cantons à remettre eux-mêmes des médicaments, les pharmacies tendent à y être moins nombreuses.

Sous-représentation des services dans les espaces sous influence des centres urbains

Lorsque l'on analyse si une commune est dotée d'au moins un établissement de services, la superficie de la commune en question joue un rôle non négligeable. Pour neutraliser ce facteur, on peut rapporter le nombre d'établissements à la population. Par rapport à la moyenne suisse, les services de proximité, qui par définition sont nombreux, tels que les arrêts des transports publics (parfois rarement desservis), les bureaux de poste, les écoles obligatoires, les magasins d'alimentation ou les banques, présentent une plus forte densité dans les espaces hors influence des centres urbains (G3). Inversement, des offres de services moins répandues, comme les centres commerciaux, les institutions culturelles ou les services de santé – pharmacies, cabinets médicaux et dentaires – sont surreprésentées dans les centres urbains. On trouve une densité similaire d'hôpitaux de soins généraux dans les espaces hors influence des centres urbains que dans ces derniers, mais les distances à parcourir pour s'y rendre sont en moyenne plus grandes. Dans les espaces sous influence des centres urbains, la plupart des services présentent une plus faible densité qu'en moyenne suisse. De toute évidence, les personnes qui y habitent ont tendance à se procurer les services dont elles ont besoin dans les communes-centres, souvent proches et où elles ont leur lieu de travail. Dans les espaces hors influence des centres urbains, il semble que les prestataires de services réussissent mieux à se maintenir.

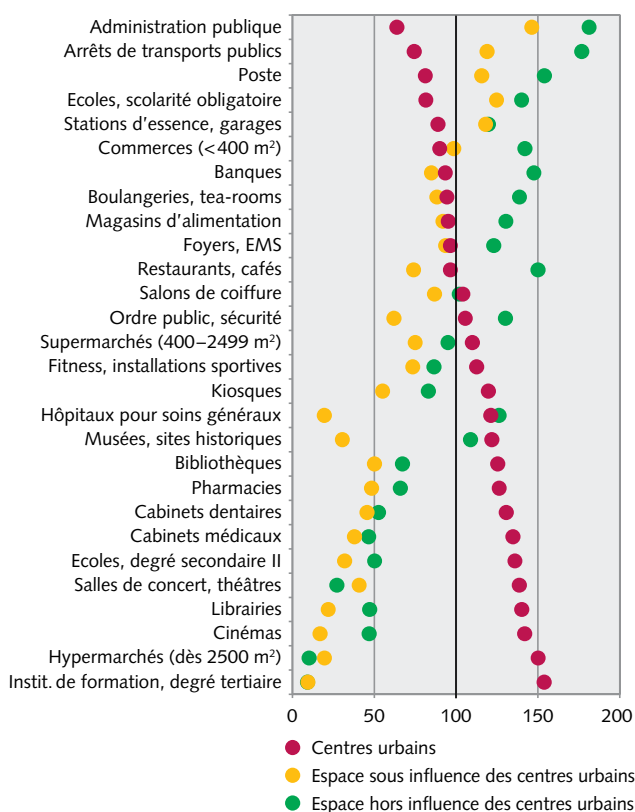
L'offre de services peut être évaluée à l'aide du nombre d'établissements, mais aussi à l'aide du nombre d'emplois. Le nombre d'établissements par habitant peut être faible, mais le nombre de personnes employées élevé. Les centres urbains comptent par exemple moins de magasins d'alimentation ou de banques, rapportés à leur population, que les espaces situés hors de leur influence, mais le nombre de personnes qui y sont employées, par rapport au nombre d'habitants y est sensiblement plus élevé.

En résumé, on observe que la densité d'emplois dans les établissements de services et la diversité de l'offre sont les plus grandes dans les centres urbains. La densité d'établissements la plus élevée est observée dans les espaces hors influence des centres urbains (T1). Enfin, dans les espaces sous influence des centres urbains, tant la diversité de l'offre que sa densité sont inférieures à la moyenne.

Densité des services selon le type d'espace, en 2011

Etablissements¹ par habitant – indexé (CH=100)

G 3



Source: OFS – Services à la population

© OFS, Neuchâtel 2016

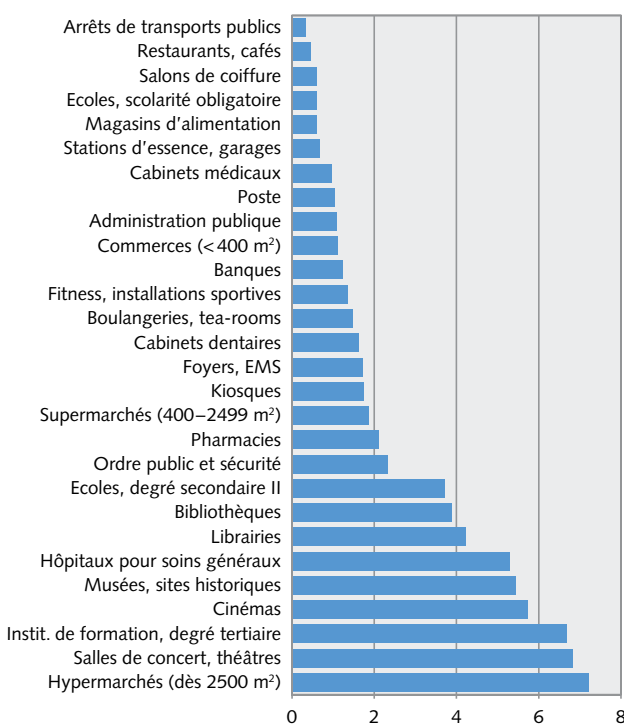
Accessibilité des services

Nous considérerons ci-après la distance qu'un habitant doit parcourir par la route pour se rendre de son domicile à un prestataire de services donné (voir l'encadré relatif à la méthode). Il est ainsi possible d'éliminer l'influence de la taille du territoire communal ou celle des limites de la commune. L'analyse de l'accessibilité débouche cependant sur des résultats semblables à ceux de l'analyse de la répartition territoriale, les distances étant logiquement d'autant plus grandes qu'un service est peu répandu.

Distance moyenne jusqu'au service le plus proche, en 2011

Distance calculée selon le réseau des routes, en km

G 4



Source: OFS – Services à la population

© OFS, Neuchâtel 2016

T1 Densité et diversité d'équipement selon le type d'espace, en 2011

Type d'espace	Densités d'équipement ¹		Diversité d'équipement ¹
	Etablissements pour 1000 habitants	Equivalents plein temps pour 1000 habitants	Nombre moyen d'équipements différents par commune
Centres urbains	18,5	158,1	18,6
Espace sous influence des centres urbains	16,6	63,2	9,6
Espace hors influence des centres urbains	23,2	98,5	10,1
Suisse	18,9	128,2	11,6

¹ Sur l'ensemble des services pris en compte dans cette analyse

Source: OFS – Services à la population

© OFS, Neuchâtel 2016

Des distances supérieures à la moyenne en périphérie, quel que soit le service

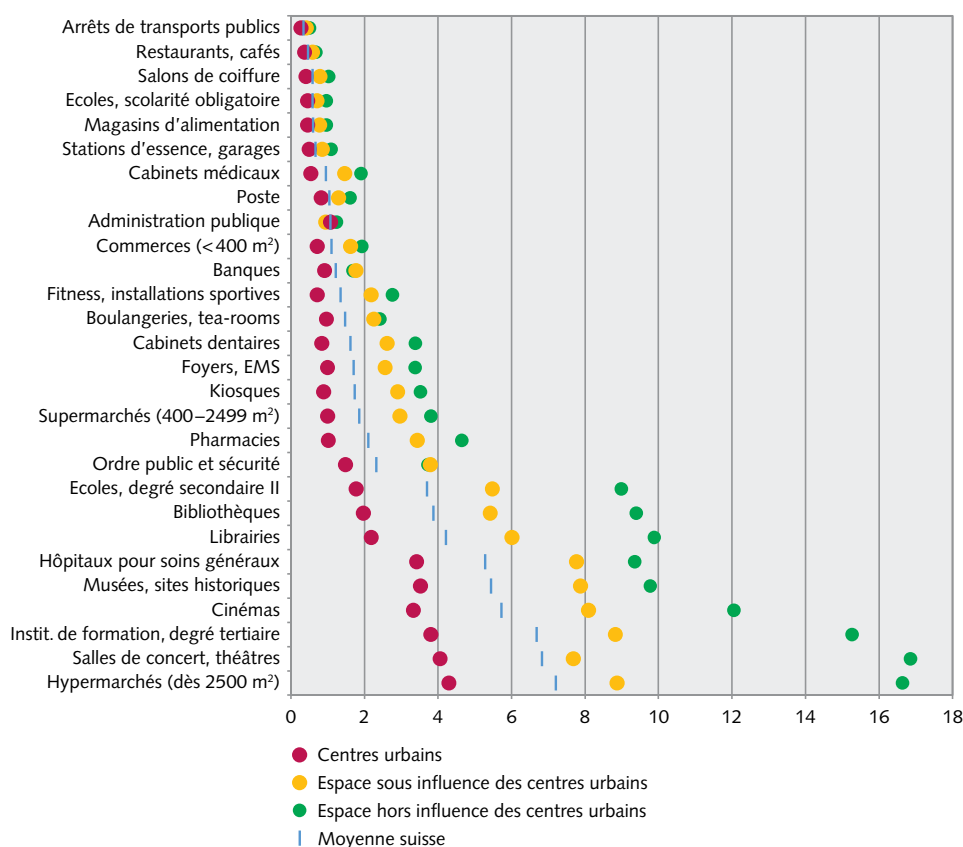
Les arrêts des transports publics arrivent en tête des services les plus proches, mais ce résultat ne dit rien sur la fréquence ni sur la rapidité des liaisons. Des établissements souvent fréquentés, comme les cafés et restaurants, les écoles obligatoires ou les magasins d'alimentation, sont aussi particulièrement accessibles (G4). Les salons de coiffure et les garages et stations d'essence se situent également dans un rayon proche. Les distances d'accès aux services

précédemment mentionnés sont toutefois deux fois plus courtes dans les centres urbains que dans les espaces hors influence de ces derniers (G5). Les disparités sont encore plus grandes dans le cas de l'offre culturelle et des services de santé, en général moins fréquentés. Quant à la distance à parcourir pour se rendre à une école du degré secondaire II, elle est cinq fois plus grande pour les habitants des espaces hors influence des centres urbains que pour les personnes domiciliées dans ces centres.

Distance moyenne jusqu'au service le plus proche selon le type d'espace, en 2011

Distance calculée selon le réseau des routes, en km

G 5



Source: OFS – Services à la population

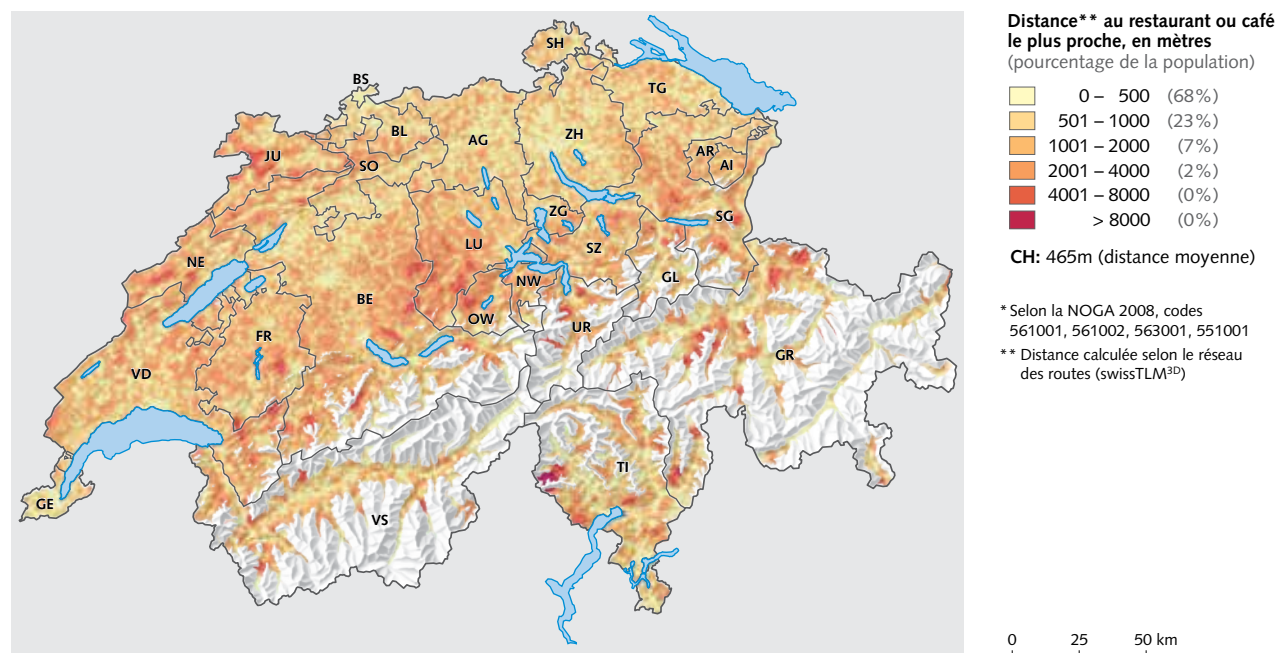
© OFS, Neuchâtel 2016

La représentation cartographique des données confirme ces observations. Les services souvent fréquentés, comme les restaurants et les cafés – lieux de rencontre importants –, se situent dans la plupart des régions à moins de deux kilomètres du domicile et sont répartis de manière assez égale sur l'ensemble du territoire (C 1). Les cabinets médicaux, où

l'on se rend plus rarement, sont plutôt centralisés. Dans les zones périphériques du Jura et des Alpes (exception faite des stations touristiques), ils se trouvent souvent à plus de deux kilomètres (C 2), mais cet éloignement ne concerne que 12% de la population de la Suisse.

Accessibilité des restaurants et cafés*, en 2011

C 1

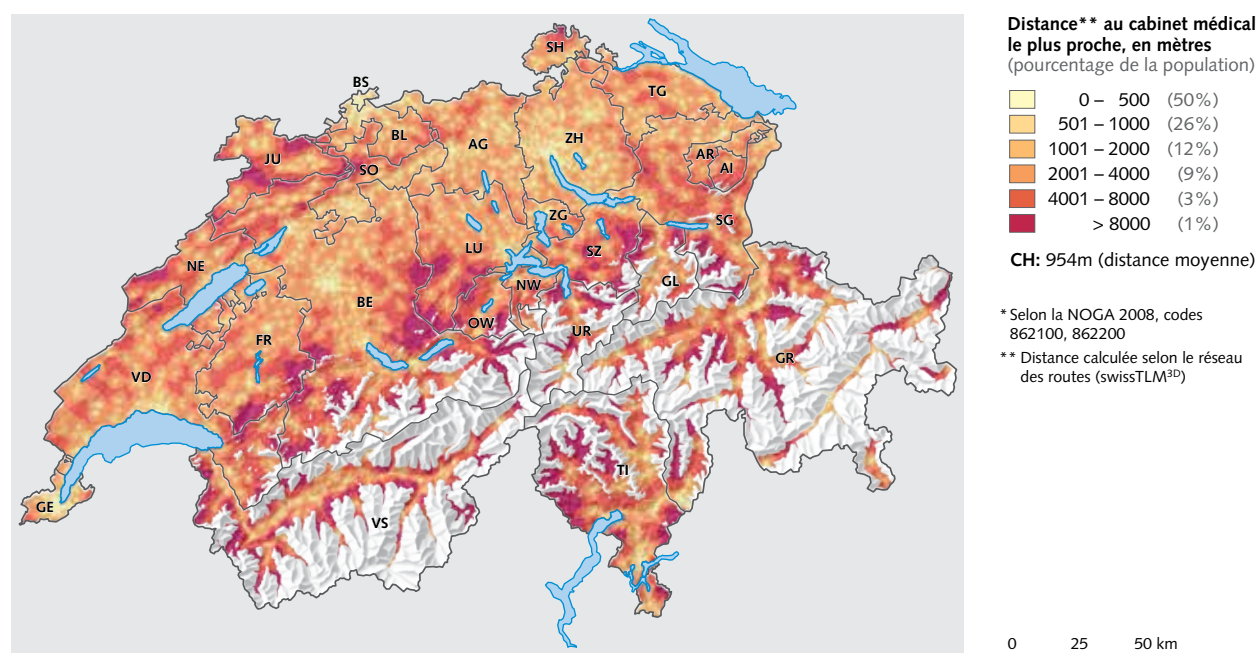


Source: OFS – Services à la population

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Accessibilité des cabinets médicaux*, en 2011

C 2



Source: OFS – Services à la population

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Répartition de la population selon les distances d'accès

Après avoir analysé les distances moyennes à parcourir, on peut étudier la répartition de la population selon les distances d'accès et les types d'espace (G 6). Le cas des trajets pour se rendre à l'école est particulièrement révélateur: pour 90% de la population, l'école obligatoire se situe dans un rayon de moins de deux kilomètres, y compris pour les habitants des espaces hors influence des centres urbains. 90% des personnes vivant dans un centre urbain ont moins de quatre kilomètres à parcourir pour se rendre à une école du degré secondaire II. Si elles habitent dans un espace hors influence des centres urbains, seules un quart d'entre elles sont domiciliées à moins de quatre kilomètres d'une telle école, alors que la moitié ont jusqu'à huit kilomètres à parcourir et un dixième plus de seize kilomètres. Pour ce qui est des pharmacies, les disparités sont comparables à celles relevées dans les cas des écoles du degré secondaire II. La répartition des distances d'accès aux services étudiés ne diffère guère selon que l'on se trouve dans des espaces hors influence des centres urbains ou dans des espaces sous influence de ces centres. Les différences sont en revanche beaucoup plus marquées entre les centres urbains et le reste du territoire.

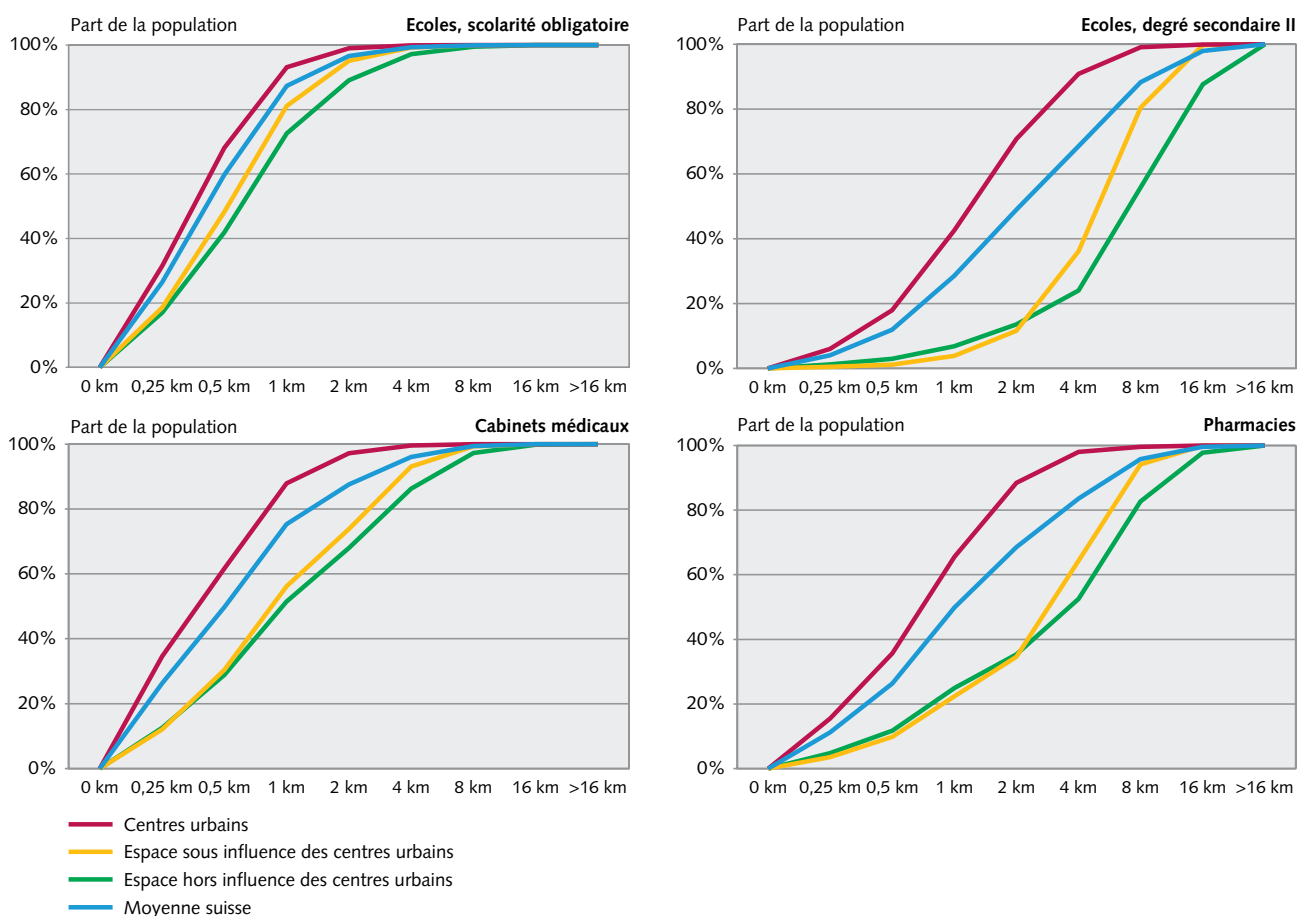
Possibilités d'analyse

La présente étude, fondée sur l'exploitation d'informations statistiques existantes, permet de quantifier la répartition territoriale et l'accessibilité des services à la population. Elle fournit des informations sur la qualité de vie dans les régions et les disparités sur l'ensemble du territoire. Il s'agit là de premiers résultats, qui pourront être affinés et complétés par la suite.

Fréquence cumulée des distances d'accès pour un choix de services selon le type d'espace, en 2011

Distances calculées selon le réseau des routes, en km (échelle logarithmique)

G 6



Aide à la lecture – exemple de la scolarité obligatoire: dans les centres urbains, 68% de la population réside à 500 m au plus de la prochaine école obligatoire, 93% à 1 km, 99% à 2 km au plus. Dans les espaces hors influence des centres, ces valeurs passent à 42%, 73% et 89%.

Méthodologie

Font partie des services à la population, les commerces, services et infrastructures marchands et non marchands, publics et privés, auxquels la population recourt quotidiennement ou occasionnellement. La répartition de ces services est analysée du point de vue de la densité (par rapport à la population) des établissements qui les fournissent et des emplois de ces derniers, et de la proportion de communes équipées. L'accessibilité a été mesurée sur la base du réseau routier suisse. Les distances ont été calculées entre le centre de chaque hectare habité et l'établissement de services le plus proche. Elles ont ensuite été pondérées à l'aide de la population résidente. Pour des raisons méthodologiques, il n'a pas été tenu compte du réseau ferroviaire ni des liaisons hors du territoire national.

Seul est considéré l'emplacement de l'établissement de services. L'attractivité ou d'autres facteurs de qualité de l'offre ne sont pas pris en compte, pas plus que son utilisation effective. Les services de livraison à domicile, les services en ligne ou téléphoniques, de même que les opérations bancaires et les démarches administratives, écrites ou électroniques, ne font pas non plus l'objet de l'étude. A noter que de tels services gagnent en importance.

Bases de données

Les bases de données suivantes sont utilisées pour produire la statistique des services à la population:

- *Services*: OFS – Statistique structurelle des entreprises STATENT 2011; cette statistique est structurée selon la nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008), les établissements étant codés selon leur activité principale. L'univers de la STATENT correspond aux entreprises soumises à une cotisation AVS obligatoire (salariés et indépendants dont le revenu annuel minimum se monte à 2300 francs). Certains prestataires, en particulier dans le domaine culturel (p. ex. musées, bibliothèques), n'atteignent pas cette limite et ne sont par conséquent pas pris en compte. Les activités accessoires ne sont pas considérées non plus, par exemple les services de la Poste offerts dans un magasin d'alimentation. Des divergences par rapport à d'autres statistiques officielles ne sont pas exclues.

Codes NOGA des services pris en compte:

- *Alimentation*: magasins d'alimentation 471101 à 471105, 471901, 471902, 472100 à 472902 (sans les commerces de tabac 472600); boulangeries, tea-rooms 472401, 472402
- *Restaurants, cafés*: 561001, 561002, 563001, 551001
- *Service public*: administration publique 841100; ordre public, sécurité 842400; poste (service universel) 531000
- *Santé*: cabinets médicaux 862100, 862200; cabinets dentaires 862300; hôpitaux pour soins généraux 861001 (dans cette analyse, nous nous concentrons sur les soins de base auxquels a recours la majorité de la population); foyers et EMS 873001 et 871000; pharmacies 477300
- *Formation*: écoles de la scolarité obligatoire 851000 à 853101; écoles du degré secondaire II 853102 à 853200; institutions de formation du degré tertiaire 854201 à 854203 (cet agrégat peut contenir d'autres unités que les institutions elles-mêmes)
- *Garages, stations d'essence*: 452001, 452002, 454000, 473000
- *Banques*: 641902 à 641905, 641911, 641912
- *Loisirs, culture*: librairies 476100; kiosques 476201; cinémas 591400; bibliothèques 910100; musées et sites historiques 910200, 910300; salles de concert, théâtres 900400; fitness, installations sportives 931100, 931200, 931300
- *Coiffeurs*: 960201
- *Population*: OFS – Statistique de la population et des ménages STATPOP 2011
- *Arrêts de transports publics*: ARE – horaire électronique des entreprises suisses de transport (HAFAS); OFT – Liste Didok; non pondéré par la fréquence de desserte
- *Réseau des routes*: Swisstopo – Modèle topographique du paysage (swissTLM^{3D})

Informations sur Internet

www.statistique.admin.ch → Les Régions → Disparités régionales → Analyses → Services à la population

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Barbara Jeanneret, David Altwegg

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues**: disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand, en français et en italien

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Environnement, développement durable, territoire, Barbara Jeanneret, tél. 058 463 62 91, barbara.jeanneret@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1591-1600, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch